

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 20 OCTOBRE 2009**

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 12 octobre 2009 accompagnée d'un ordre du jour comportant 102 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 1 objet.

La séance publique s'ouvre avec 37 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre  
Présents : Mme C. HOUDART, M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONT J.P. , Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins  
M. BARVAIS, Président du CPAS  
M. BEUGNIES, ~~R. BIEFNOT~~, M. BAILLY, ~~M. COLLETTE~~, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, ~~Mme COLINIA~~, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, ~~M. LECOCQ~~, M. MERCIER W., Mme POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSÉ~~, Mme MOUCHERON, ~~M. DUQUENNE~~, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., ~~M. BRESART~~, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN~~, M. TRANCHANT, Conseillers  
et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, nous entamons nos travaux. Le procès-verbal de la séance précédente se trouve sur le bureau ; en l'absence de remarques à la fin de la séance, il sera approuvé. Ont tenu à s'excuser outre M. COLLETTE dont nous allons prendre acte de sa démission dans un instant, Mme Françoise COLINIA qui est en retard, retenue par des obligations impérieuses et qui nous fera le grand plaisir de nous rejoindre en cours de séance. Par ailleurs, les points à l'ordre du jour, nous avons souhaité pouvoir ajouter le point 103 sur le Quartier des Arts et du Centre des Arts religieux, en fait c'est une modification de passation du marché, rénovation sélective des façades, mission d'auteur de projet. Le point 91 f) est remis.

1<sup>er</sup> objet : Conseil communal. Démission d'un Conseiller communal. Secrétariat

ADOPTÉ à l'unanimité - 1<sup>ère</sup> annexe

2<sup>e</sup> Objet : POLICE - CIRCULATION

a) Mons – avenues d’Hyon et Lemiez – Vitesses excessives. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 2<sup>ème</sup> annexe

b) Jemappes – rue des Veuves – sens unique. GEP 6002/JE/146

ADOPTE à l'unanimité - 3<sup>ème</sup> annexe

c) Flénu – Courte Voie – sens unique. GEP 6002/FL/31

ADOPTE à l'unanimité - 4<sup>ème</sup> annexe

d) Mons – rue du Mont Panisel – Réglementation de la circulation 3,5 T GEP 6002/253

ADOPTE à l'unanimité - 5<sup>ème</sup> annexe

e) Mons – chemins de la Masure et de la Poterie – Réglementation de la circulation GEP 6002/OD

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Tout ce qui est dit dans ce dossier, nous l’avions prévu avec les riverains du Chemin de la Masure. Heureusement que le nombre d’appartements de l’immeuble situé au coin des Chemins de la Poterie et de la Masure avait été finalement réduit. Nous nous étions d’ailleurs mobilisés pour cela. Autrement cela eut été une pagaille générale question parking. J’avais fait état à ce moment-là du manque de places dans le Chemin de la Masure déjà saturé à l’époque rien qu’avec les voitures de ses riverains. Pourquoi en reparler maintenant alors que les faits remontent à l’année 2006, si je ne m’abuse, tout simplement pour signifier que les humanistes peuvent parfois avoir raison avant les autres.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : je prends acte mais j’insiste sur le fait que cette réglementation de police est conforme à la délibération du Conseil communal du 17 octobre 2005 qui reprend dans les impositions techniques relatives aux modifications de voiries les points suivants des parkings : stationnement à prévoir dans le sens de la route, des parkings seront prévus au droit du Chemin de la Poterie et puis on dit : l’accord sera sollicité auprès des services de Police pour prévoir un stationnement au droit du Chemin de la Masure, à cheval sur le trottoir dans le respect des normes des personnes moins valides et vous retrouvez d’ailleurs ces éléments dans le projet de décision qui vous est soumis mais je vous concède

qu'il y en a qui peuvent avoir raison, plus tôt. M. l'Echevin, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Mais ce n'est pas suite à l'action des humanistes que l'on a décidé de faire moins d'appartements ; le projet présenté par le Collège à l'époque (et j'étais moi-même Echevin de l'Urbanisme) avait été revu à la baisse par le Collège. Donc, il y avait déjà eu un refus du nombre d'appartements initial et c'est le projet aujourd'hui réalisé qui avait été présenté par le Collège. Vous aviez encore été contre, ce nombre d'appartements revu, mais si vous allez sur place, il faut reconnaître que le bâtiment s'intègre bien dans la rue, dans l'ensemble et que toutes les dispositions promises ont été réalisées.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. l'Échevin, je me souviens très bien que c'était vous qui présidiez la séance avec les riverains à laquelle j'assistais aussi et je dois dire que vous avez diminué mais il faut bien dire que nous avons terriblement insisté et que les riverains qui étaient là s'étaient quand même très fortement mobilisés.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Fort de toutes ces considérations, réitérant ma reconnaissance de l'acte que vous avez posé, Madame, peut-on considérer que vous approuvez ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, M. le Bourgmestre.

ADOPTE à l'unanimité - 6<sup>ème</sup> annexe

f) Mons – rue Léon Save – Réglementation du stationnement. GEP 6002/344

ADOPTE à l'unanimité - 7<sup>ème</sup> annexe

g) Mons – chemin de la Procession – Réglementation de la circulation. GEP 6002/296

ADOPTE à l'unanimité - 8<sup>ème</sup> annexe

h) Cuesmes – rue Cache-Après – Réglementation du stationnement. GEP 6002/CU/14

ADOPTE à l'unanimité - 9<sup>ème</sup> annexe

i) Jemappes – rue Genestros – Réglementation du stationnement. GEP 6002/JE/65

ADOPTE à l'unanimité - 10<sup>ème</sup> annexe

j) Mons – rue Fariaux – Réglementation de circulation. GEP 6002/142

ADOPTE à l'unanimité - 11<sup>ème</sup> annexe

k) Ghlin – rue de la Culture – Aménagement de sécurité. GEP 6002/GH/630

l) Territoire de Mons – Zone 30. GEP 6002/OD

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Dans les chemins à Baraques et de la Cure d'Air, on va placer des plateaux ralentisseurs et des coussins berlinois, ceci pour essayer de freiner la vitesse des véhicules dont les conducteurs s'emballent dès qu'ils voient devant eux une route toute droite. J'applaudis tout en affirmant que lorsque respectueux du code de la route vous réglez votre vitesse, derrière vous on trépigne très vite même, appels de phares, klaxons intempestifs, on n'a pas fait beaucoup de progrès, cela je me permets de le dire depuis la campagne pour une plus grande courtoisie au volant.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On s'améliore mais il faut continuer avec une certaine pédagogie et je rappelle vraiment qu'à Mons, les vélos peuvent aller dans presque toutes les rues, dans tous les sens, que bien sûr c'est une Ville où les piétons doivent être respectés et les voitures ainsi que les motos doivent circuler à 30 à l'heure maximum, laissant ainsi la priorité aux vélos et aux citoyens. Donc, on continuera à faire de gros efforts.

ADOPTE à l'unanimité - 12 et 13<sup>ème</sup> annexes

m) Flénu – rue des Produits – Abrogation d'un emplacement PMR. GEP 6002/FL/115

ADOPTE à l'unanimité - 14<sup>ème</sup> annexe

n) Nimy – rue des Viaducs – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/NI/2

ADOPTE à l'unanimité - 15<sup>ème</sup> annexe

o) Mons – Sentier Malaquin – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/230

ADOPTE à l'unanimité - 16<sup>ème</sup> annexe

p) Cuesmes – rue de Frameries – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/CU/41

ADOPTE à l'unanimité - 17<sup>ème</sup> annexe

q) Mons – Allée des Noisetiers – Création de deux emplacements PMR. GEP 6002/423

ADOPTE à l'unanimité - 18<sup>ème</sup> annexe

r) Flénu – avenue du Champ de Bataille – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/FL/22

ADOPTE à l'unanimité - 19<sup>ème</sup> annexe

s) Mons – rue de Nimy – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/263

ADOPTE à l'unanimité - 20<sup>ème</sup> annexe

Entrée de M. BRESART = 38 présents

3<sup>e</sup> Objet : Objectifs de convergence – Portefeuille 2 : Le Quartier de la gare et le centre d'arts religieux – « Le Centre de Congrès » - Approbation du mode de passation du marché et de l'avis de pré-information. 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2009/ Conv/Centre de Congrès

4<sup>e</sup> Objet : Objectifs de convergence – Portefeuille 2 : Le Quartier de la gare et le centre d'arts religieux – « Le Centre de Congrès » - Mission de programmiste - Information de la décision du Collège Communal du 25.09.2009 – sur base des dispositions de l'article L1222-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, de l'approbation du projet revu. 3e/5<sup>e</sup> E/2009/CONV/772.091

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : A la fois sur le 3 et sur le 4 puisque ce sont deux points qui concernent le Centre de Congrès. Je veux ici, en séance publique, répéter l'intervention que j'avais déjà faite en Commission parce que un point a attiré mon attention dans le dossier, c'est que les dépenses relatives à ce projet doivent être clôturées en 2011 et aujourd'hui, nous allons voter seulement un avis de pré-information. Donc, rendons-nous bien compte tout le chemin qu'il reste à parcourir, parce que le mois passé on a voté un marché pour une étude d'orientation, c'est-à-dire une étude pour voir si le sol sur lequel on allait construire le Centre de Congrès était pollué. Et vu le passé de cette zone d'ailleurs, on était plus ou moins

d'accord qu'on risquait de trouver de la pollution, on ne le sait pas encore aujourd'hui mais c'est quand même probable. Si on a effectivement de la pollution sur ce site, il faudra faire une étude de caractérisation cette fois là, c'est-à-dire voir quel type de pollution, jusqu'à quelle profondeur, quels produits, etc. Après il faudra seulement faire les travaux de dépollution et tout cela avant de commencer les travaux qui devraient être finis, d'après ce que j'ai lu, pour la fin 2011, c'est évidemment des délais qui sont intenable et donc je répète ici la proposition que j'ai faite en Commission, c'est d'essayer de négocier dès à présent un allongement des délais jusqu'en 2013, pourquoi 2013 ? Parce que la période de convergence s'étend jusqu'en 2013, ne pas attendre en tout cas pour renégocier avec la Région Wallonne et avec l'Europe, d'avoir le couteau sur la gorge et de pouvoir le faire plus à son aise maintenant parce que, à mon avis, le Centre de Congrès complètement fini en 2011, c'est devenu impossible.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, pour la longueur de ce dossier, c'est vrai que c'est beaucoup trop long, cela résulte essentiellement à la fois des procédures elles-mêmes et puis d'une surcharge de travail ; nos propres services Marchés Publics bien entendu redoublent ou triplent d'attention. Il y a vraiment un retard et il faudra passer par toutes ces procédures et comme vous l'indiquez, d'abord on va désigner les personnes qui vont seulement faire en sorte qu'il y ait un cahier des charges pour un auteur de projet, lui-même faisant alors le travail pour qu'on puisse à la fois construire et aussi trouver quelqu'un qui gère puisque nous voudrions qu'en même temps on connaisse les gestionnaires et les gens qui vont concevoir le Centre de Congrès. Mes services ont pris des contacts et en l'occurrence, vu la ligne du temps de ce qu'il convient de faire et les délais généralement tolérés, par l'Union Européenne, il n'y aura pas de difficultés. Mais, il faut que nous puissions travailler à une allure soutenue parce que vient s'ajouter à ce qu'on vient de dire et ce que vous avez indiqué, c'est que par le décret sol, on doit vérifier si le sol est pollué, on le fait en deux étapes, une étape qui est une étape de carottages en nombre réduit et des carottages d'une certaine profondeur. Si après ces premières vagues d'essais il n'y a pas traces de pollution on est tranquille, on peut avancer, il n'est pas exclu qu'il y en ait, à ce moment-là il y aura une deuxième campagne plus approfondie pour déterminer l'ampleur et la nature de la pollution du sol et il faudra dépolluer avec là aussi, il faudra voir s'il faut un marché ou si on peut directement faire appel à la SPAQUE par exemple, il y a là quand nous en avons parlé, des discussions en cours et on espère trouver des solutions. Donc, nous avons demandé aux services de piloter le projet avec vraiment une attention très soutenue. Voilà où nous en sommes.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : J'ai des craintes parce que on sait évidemment, on a eu l'expérience de la piscine et de ce que cela a coûté comme retard donc c'est vrai que j'ai des craintes mais enfin, fondamentalement nous ne sommes pas contre ce Centre de Congrès, donc en émettant des réserves lors du vote, je crains que cela soit mal interprété, donc on va voter le point.

ADOPTE à l'unanimité - 21 et 22<sup>ème</sup> annexes

5<sup>e</sup> Objet : Objectifs de convergence – Portefeuille 1 : L'espace Grand Place et Patrimoine Unesco – « Les minières de Spiennes » - Information de la décision du Collège Communal du 25.09.2009 – sur base des dispositions de l'article L1222-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation - relative aux addenda 1 et 2. 3e/5<sup>e</sup> E/2009/CONV/778.115

ADOPTE à l'unanimité - 23<sup>ème</sup> annexe

6<sup>e</sup> Objet : Approbation avenant 2009 Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010. Prévention 2.2009.17

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : C'est vraiment quelque chose de très rapide mais enfin, j'aime bien de poser cette question. A propos de la violence dans les transports en commun, comment peut-on sécuriser les personnes qui n'ont comme moyen de locomotion que les transports en commun ? Je trouve que c'est plus facile à dire qu'à faire, alors que peut-on proposer concrètement ? On va mettre des caméras dans les bus ? Oui ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : je ne peux pas vous indiquer comme cela par cœur le nombre de passagers qui utilisent les bus et donc les services en commun bus au départ ou vers notre Ville mais ce sont des milliers et des milliers. Il est impossible bien entendu de mettre un policier sur chaque bus, en revanche, je sais, pour en avoir discuté avec les responsables du TEC, que de grands efforts de sécurisation sont réalisés par les TEC et on continuera d'ailleurs à travailler dans ce cadre. Alors, pour ce qui concerne le projet lui-même, nous avons demandé des modifications et on a reçu des remarques du service concerné du Gouvernement et le plan a été adapté en fonction des remarques. Donc, en gros, on essaye d'adapter le plan aux difficultés que nous connaissons. Alors, il y a des APS qui seront mis à la disposition des TEC et dans le cadre d'un contrat de société et de sécurité. Donc, on va accroître par un certain nombre d'APS la sécurité au-delà de ce que font les responsables des TEC. Mais je sais que c'est un sujet difficile.

ADOPTE à l'unanimité - 24<sup>ème</sup> annexe

7<sup>e</sup> Objet : ASBL « ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE ». Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/PQ/B2009ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 25<sup>ème</sup> annexe

8<sup>e</sup> Objet : ASBL « MONS MÉTROPOLÉ » - Budget de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/PQ/B2008ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 26<sup>ème</sup> annexe

9<sup>e</sup> Objet : ASBL « MONS MÉTROPOLÉ » Compte de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/PQ/C2008ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 27<sup>ème</sup> annexe

10<sup>e</sup> Objet : ASBL « LE MANÈGE.MONS » - Compte et bilan de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/PQ/C2008ASBL

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. En fait, je pense que vous n'êtes pas sans savoir qu'à plusieurs reprises on a demandé d'avoir des réels débats sur la Culture à Mons, Anne-Marie le répète régulièrement en Commission du Bourgmestre, sans succès. L'année dernière, je pense qu'il y a un an, on en a parlé avec le Président de la Commission, qui nous avait proposé une « toutes commissions » sur le Manège, son fonctionnement, ses projets, sa politique à laquelle bien sûr on a complètement souscrit mais on n'a toujours rien vu venir donc, en attendant on s'abstiendra sur les votes qui concernent le Manège.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je réitère et je demande que l'on me trouve une date, il n'y a aucune raison qu'il n'y ait pas un débat donc, ce d'autant plus que nous sommes candidat Capitale Européenne de la Culture si vous souhaitez me poser des questions, je suis à votre entière disposition et tenir une réunion, toutes commissions confondues et viennent les Conseillers communaux qui souhaitent venir.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, merci. Mais alors on préparera nos questions globalement pour cette réunion là. On attend l'organisation, c'était déjà ce que vous aviez répondu.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On attend vos questions non sans impatience. N'oubliez pas que le PSC a été à la culture durant des années et des années, pour vos questions !

Bon, abstention. Et Ecolo ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : On va voter oui parce que ce sont des comptes parce que sinon on est demandeur aussi de plus de débat sur la Culture mais ici on approuve les comptes, on n'approuve pas la culture.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART C., MM. MILLER R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., DEPLUS J.P., Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mme KAPOMPOLE J., MM. ROSSI B., VISEUR J.P., DEL BORRELLO M., Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MANDERLIER J., Mme POURBAIX J., M. MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., JOB S., M. TONDREAU E., Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., Mmes BOUROUBA F., PREVOT L., MM. TRANCHANT A., DI RUPO E.

5 ABSTENTIONS : MM. BAILLY E., MERCIER W., Mmes MERCIER A.M., MOUCHERON S., M. HAMBYE G.

ADOPTE - 28<sup>ème</sup> annexe

11<sup>o</sup> Objet : SA LUMIÈRE. Compte et bilan de l'exercice 2008. Approbation.  
Gestion f. C/PQ/C2008/028

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Vous vous doutez bien que je vais intervenir sur ce point-là ! Donc pour rappel pour ceux qui auraient oublié, il s'agit d'IMAGIX en réalité. La Ville a donc versé une subvention à IMAGIX en 2008, l'année dont nous examinons les comptes, de 57.876 euros et une autre de 241.395 euros, pratiquement 300.000 euros en août 2008. La Ville paye cette subvention alors que IMAGIX ne payait toujours pas ce qu'elle devait à la Ville. Je l'ai déjà dit plusieurs fois, nous ne souhaitons pas évidemment que le complexe cinématographique de Mons disparaisse mais on ne peut pas non plus accepter que quelqu'un ne paye pas ses impôts parce que ce serait quand même un précédent fâcheux si on acceptait cela. Il y a beaucoup de gens ou d'entreprises qui pourraient s'inspirer d'un exemple pareil. Alors, vous nous avez annoncé le mois passé que le Collège devait rencontrer les responsables d'IMAGIX pour discuter du problème et trouver des solutions, je crois que le moment est venu de faire le point sur ce dossier depuis la rencontre que, si je crois, M. MILLER a eue pour le Collège.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez raison, donc c'est un sujet important. Comme vous et je vous l'ai dit, nous partageons le sentiment que les montants dus sont très importants. Le Collège d'ailleurs en a discuté et l'Echevin M. MILLER a rencontré les responsables, le mieux c'est peut-être qu'il ait la gentillesse de nous faire un petit rapport sur ce qui s'est dit.

M. Richard MILLER, Echevin : Oui, merci M. le Bourgmestre. Donc, conformément à la décision qui avait été prise, j'ai rencontré, avec plusieurs membres de notre Administration, les représentants d'IMAGIX. La volonté qui a toujours été celle du Collège est de veiller à maintenir sur le territoire de la Ville de Mons, une activité culturelle importante et notamment la diffusion cinématographique. Nous avons deux salles différentes, il y a le Piazza ici à proximité de l'Hôtel de Ville qui diffuse des films d'art et d'essai pour lesquels il n'y a pas de fiscalité communale à imposer. IMAGIX n'entre pas dans ce critère encore que, il pourrait très très bien prétendre que certains films pourraient se classer aussi dans cette catégorie, dans ce cadre-là on pourrait ne fut-ce qu'une petite partie prendre une disposition mais il est évident que l'ensemble de la programmation d'IMAGIX n'est pas une programmation entrant dans le cadre des films d'art et d'essai. Cela étant, une Ville, Capitale Culturelle de la Wallonie et candidate au titre de Capitale Culturelle Européenne ne peut pas se passer de salles de cinéma sur son territoire. Raison pour laquelle nous avons veillé à essayer de dégager un accord avec les représentants d'IMAGIX, une autre préoccupation qui était celle du Collège était de renforcer la démocratisation de l'accès à la culture, raison pour laquelle il y avait ce dossier, ce projet Ciné Seniors et des subventions accordées à IMAGIX. Il faut bien constater qu'IMAGIX a rempli les conditions de l'accord que nous avons passé avec eux il y a quelques années pour tout ce qui concerne les remboursements, je dirais, actuels. Par contre, la dette du passé, elle, n'a pas été honorée, au contraire, on pourrait même considérer qu'il doit y avoir des intérêts de retard à payer donc, IMAGIX dépasse pour l'instant une dette de l'ordre de plus de 2 millions d'euros vis-à-vis de la Ville de Mons. Le Collège, toujours en maintenant les préoccupations générales que je viens de rappeler, ne veut évidemment pas laisser cette dette en suspension aérienne, si j'ose dire, et donc j'ai été chargé de rencontrer les responsables d'IMAGIX avec plusieurs propositions qui ont été faites et le dossier reviendra au moment où il sera finalisé mais dans l'état actuel des choses, des propositions concernent la vente de un ou deux terrains qui appartiennent à la SA Lumière et j'ai pris acte de cette proposition mais il est évident que j'ai demandé que les terrains en question fassent l'objet d'un examen par les services de la Régie. Donc, pour l'instant, nous étudions l'offre qui se situe au niveau de terrains à valoriser, le prix au mètre carré, est-ce bien la valeur, y a-t-il

hypothèque ou pas, etc, etc. Voilà l'état actuel du dossier, en résumé, cela avance d'un bon pas mais il y a certaines garanties que nous devons prendre. Donc, je rappelle la décision du Collège : on ne laisse pas en suspens cette dette, on essaye de trouver un accord qui permette aux deux parties, à la Ville et aussi au complexe de pouvoir sortir de cette difficulté au bénéfice, pour ce qui nous concerne, principalement de la Ville.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : A ce que je sache ces terrains, même si on n'en connaît pas la valeur exacte pour le moment, dans tous les cas ne couvriraient quand même pas l'arriéré que vous avez cité. Ils ne valent pas plus de 2 millions parce que j'aurais aussi aimé que vous puissiez préciser les chiffres, je suppose que depuis le mois passé vous avez eu le temps de les voir pour qu'on ne reste pas dans le vague, plus de 2 millions et combien vaudraient grosso modo ces terrains parce qu'il faudrait quand même voir comment alors la différence sera remboursée.

M. Richard MILLER, Echevin : Oui, le montant dû est de 1.850.000 euros, si on ajoute les intérêts de retard, on dépasse la barre des 2 millions, on approche des 2.100.000, première chose. Un des terrains a une valeur qui n'est pas une valeur déterminée par nous bien entendu mais un terrain serait en vente pour l'instant pour un montant de 400.000 euros à destination privée. Là c'est un privé qui pourrait acheter ce terrain mais il y aurait une garantie pour que, une fois le terrain payé, l'argent vienne directement dans les caisses de la Ville à titre de remboursement, donc 400.000 euros. Il y a un autre terrain et c'est celui-là pour lequel je n'avancerai pas de chiffre puisque là j'ai demandé aux services de la Ville d'en vérifier la valeur, etc, mais il y a un deuxième terrain qui viendrait s'ajouter. Donc, vous avez raison, M. VISEUR, en cumulant les deux, le remboursement pourrait dépasser le million d'euros, il reste encore donc une somme d'un million à négocier mais là, il y a aussi différentes autres possibilités qui sont sur la table et là le Collège reviendra avec un état des lieux complet. Mais, la volonté d'IMAGIX est d'arriver à un accord pour procéder au remboursement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : Mme HOUDART C., MM. MILLER R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., DEPLUS J.P., Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mme KAPOMPOLE J., MM. ROSSI B., DEL BORRELLO M., Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MANDERLIER J., Mme POURBAIX J., M. MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., JOB S., M. TONDREAU E., Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., Mme BOUROUBA F., M. DI RUPO E.

8 NON : MM. BAILLY E., VISEUR J.P., MERCIER W., Mmes MERCIER A.M.,  
MOUCHERON S., M. HAMBYE G, Mme PREVOT L., M. TRANCHANT A.

ADOPTE - 29<sup>ème</sup> annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je suis un peu comme M. VISEUR tout à l'heure, j'approuve mais avec les remarques formulées par M. l'Echevin et la nécessité de poursuivre la récupération de ces montants.

12<sup>e</sup> Objet : Régie Urbaine – Acquisition d'un véhicule. Recours au SPW.  
Approbation de l'investissement. 3e/3<sup>e</sup> E/2009/PGV/832.108/AD

ADOPTE à l'unanimité - 30<sup>ème</sup> annexe

13<sup>e</sup> Objet : Roseraie d'Havré – Aménagement d'espaces récréatifs. (fourniture et pose de jeux. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3<sup>e</sup> E/2009.PGV.765.104.AD

ADOPTE à l'unanimité - 31<sup>ème</sup> annexe

14<sup>e</sup> Objet : Convention relative à l'octroi d'un prêt « CRAC » conclu dans le cadre du financement alternatif des investissements économiseurs d'énergie. Gestion f. EXTR/DD/102009

ADOPTE à l'unanimité - 32<sup>ème</sup> annexe

15<sup>e</sup> Objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège communal en juillet, août et septembre 2009 pour l'Administration centrale. Gestion f. EXTRA/DD/032009

ADOPTE à l'unanimité - 33<sup>ème</sup> annexe

16<sup>e</sup> Objet : Troisième amendement au budget de l'exercice 2009. Gestion f. MB3/2009

ADOPTE à l'unanimité - 34et 35<sup>ème</sup> annexes

17<sup>e</sup> Objet : Convention relative à l'octroi d'un prêt d'aide extraordinaire, conclu dans le cadre du fonctionnement du CRAC sans intervention régionale en vue de participer à

l'augmentation de capital du Holding Communal. Gestion f. BE SGF/EXTRA/DD042009

ADOPTE à l'unanimité - 36<sup>ème</sup> annexe

18<sup>e</sup> Objet : Marché conjoint visant la conclusion d'emprunts et d'escomptes de subventions pour le financement des dépenses d'investissement de la Ville de Mons, du CPAS, de la Régie foncière et de services, de la Régie Communale Autonome et de la Zone de Police Mons-Quévy, ainsi que des services y relatifs qui devront pouvoir être fournis pendant toute la durée du marché. Approbation du cahier spécial des charges, reprenant les clauses administratives et techniques, des conditions du marché et du mode de passation. Gestion f. OS/marché financier/2010/PL

M. Richard MILLER, Echevin : Juste un mot à propos de ce dossier pour faire remarquer que conformément à la décision qui a été prise par les 4 chefs de groupe des partis démocratiques qui composent notre Assemblée, nous avons préparé le cahier des charges pour ce marché conjoint, c'est un appel d'offres européen.

ADOPTE à l'unanimité - 37<sup>ème</sup> annexe

19<sup>e</sup> Objet : Mise en conformité des règlements repris ci-après avec les décisions du Collège communal des 30.01, 08.05 et 22.05.09 :

1. Taxe de stationnement payant / Taxe *Pro Rata Temporis*
2. Taxe de stationnement – Zone bleue
3. Taxe de stationnement avec carte « riverain »

Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité - 38 - 39 - 40<sup>ème</sup> annexes

20<sup>e</sup> Objet : Garantie par la Ville (caution simple), à concurrence de 5,40 %, de deux emprunts contractés par l'Intercommunale IGH, auprès du consortium bancaire Dexia Banque – Fortis Banque – I.N.G. – C.B.C., destinés au financement général de l'Intercommunale (réduction des fonds propres). Gestion f. Garant.Emp. Interc. IGH

ADOPTE à l'unanimité - 41<sup>ème</sup> annexe

21<sup>e</sup> Objet : Garantie par la Ville (caution simple), à concurrence de 5,34 % de deux emprunts contractés par l'Intercommunale IEH, auprès du consortium bancaire Dexia Banque – Fortis Banque – I.N.G. – C.B.C. destinés au financement général de l'Intercommunale (réduction des fonds propres). Gestion f. Garant. Emp. Interc. IEH

ADOPTE à l'unanimité - 42<sup>ème</sup> annexe

22<sup>e</sup> Objet : ASBL « ASSOCIATION DES COMMERÇANTS MONTOIS ». Compte de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/PQ/C2008ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 43<sup>ème</sup> annexe

23<sup>e</sup> Objet : ASBL « GESTION CENTRE-VILLE MONS ». Compte et bilan de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/PQ/C2008ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 44<sup>ème</sup> annexe

24<sup>e</sup> Objet : ASBL « GESTION CENTRE-VILLE MONS ». Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/PQ/B2009ASBL

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. l'Echevin, je voudrais avoir un éclairage à propos de ce dossier. Je lis : les poursuites entamées dans le cadre du mobilier de la Grand'Place sont à continuer selon le rapport du Réviseur Toubeau. Et de quoi s'agit-il exactement ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin : En quelques mots simplement Mme MERCIER. Vous savez que la gestion du dossier du mobilier Grand'Place a été confié par la Ville à l'asbl Gestion Centre-Ville, c'est donc à elle que revient la charge de récolter chaque mois les mensualités qui sont versées par les différents établissements de la Grand'Place et dont ils doivent s'acquitter par rapport à ce mobilier en compensation, je vous le rappelle de l'exonération de la taxe sur les terrasses qui avait été décidée en son temps par le Collège. Et il s'avère qu'au début de cette législature, nous avons fait un important travail de remise à niveau de ce dossier, parce qu'il y avait des contentieux parfois importants chez tel ou tel établissement et depuis lors, nous avons mis en place toute une série de règles permettant de suivre les dossiers avec attention et dès lors de récupérer les montants financiers avant que tout problème ne prenne une ampleur certaine et donc le réviseur nous recommande simplement de poursuivre la politique qui a été mise en place depuis maintenant un peu plus de deux ans.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci bien.

ADOPTE à l'unanimité - 45<sup>ème</sup> annexe

25° Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la mission d'auteur de projet pour l'établissement de l'étude d'incidences relative aux activités de Trial et le VTT sur le terri de Cibly.

**SOUS RÉSERVE**

Environnement Trial/VTT/Terril de Cibly

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On s'abstiendra, non pas qu'on soit en désaccord sur l'élaboration de l'étude d'orientation en matière de décret sol là on approuve mais comme c'est un avenant à une mission d'auteur de projet sur un projet qui nous pose questions, on préfère s'abstenir, en tout cas pour l'instant.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Nous aussi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, me voilà bien triste, on ne fait pas la promotion du VTT...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : il n'y pas que le VTT, il y a le Trial...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, oui, oui et le VTT et là, et le VTT c'est écrit expressis verbis, il ne faut pas l'oublier, le VTT.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Le code forestier a autorisé le VTT mais pas les activités de Trial dans les forêts, il y a une petite différence.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui mais on en a assez parlé, on parle bien de l'étude d'incidences relative aux activités sur le terri de Cibly qui n'est pas encore une forêt, reconnaissons-le et je suis très respectueux du code forestier, je me suis opposé d'ailleurs quand on voulait être trop restrictif.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : Mme HOUDART C., MM. MILLER R., MARTIN N., SAKAS A., BARVAIS M., DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER F., MM. DARVILLE M., BEUGNIES B., DEPLUS J.P., Mme OUALI M., M. DEBAUGNIES A., Mme KAPOMPOLE J., MM. ROSSI B., DEL BORRELLO M., Mme COUSTURIER N., MM. DE PUYT J., MANDERLIER J., Mme POURBAIX J., M. MUZALIA WENDASUBIA D., Mmes NAHIME K., BRICHAUX D., JOB S., M. TONDREAU E., Mme HOCQUET C., MM. JACQUEMIN H., DUPONT X., BRESART N., Mme BOUROUBA F., M. DI RUPO E.

8 ABSTENTIONS : MM. BAILLY E., VISEUR J.P., MERCIER W., Mmes MERCIER A.M., MOUCHERON S., M. HAMBYE G, Mme PREVOT L., M. TRANCHANT A.

ADOPTE - 46<sup>ème</sup> annexe

26° Objet : Transfert de la maison rue Irma Fiévez, 187 à Havré du domaine privé vers le domaine public. Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité - 47<sup>ème</sup> annexe

27<sup>e</sup> Objet : Incorporation dans le domaine public d'un chemin privatif reliant la rue du Pourcelet à la Chaussée de Bruxelles à Mons. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 48<sup>ème</sup> annexe

28<sup>e</sup> Objet : Démolition bâtiments « home salons » 798, avenue Maréchal Foch à Jemappes. Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges et le métré estimatif. Détermination du mode de passation du marché. Régie foncière E/2009/RF/PGV/798

ADOPTE à l'unanimité - 49<sup>ème</sup> annexe

29<sup>e</sup> Objet : Aliénation emplacement de parking n° 6 Quartier Rachot à Mons « Groupement Gynécologique Dr Van Bilsen ». Cellule foncière RF/FD

ADOPTE à l'unanimité - 50<sup>ème</sup> annexe

30<sup>e</sup> Objet : Revitalisation urbaine du quartier du Béguinage.  
Renonciation à l'accession au profit de la S.A. Lixon.  
Phase 2 et acte de base, relatif à la réalisation du complexe de Parkings qui sera dénommé « Les Parkings du Nouveau Béguinage ».  
Cellule foncière RF/NS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, nous ne pouvons qu'approuver le principe de cette revitalisation et les effets positifs non seulement sur ce quartier de la Ville. La question que nous avons déjà posée et vous le savez très bien, c'est sur le prix qui a été consenti au profit du promoteur au m<sup>2</sup>, 86 euros le m<sup>2</sup> - 1.454m<sup>2</sup> x 86 euros, on arrive à un montant total de 125.044 euros même s'il y a eu effectivement des travaux de dépollution ou autres, nous estimons que quand même cela valait le double, soit un montant de 290.000 euros, soit une perte pour la Ville de 165.000 euros. Bon, et que voit-on ? Que les frais d'acte, d'un acte d'indivision pour 16 parkings, les frais d'acte notariés sont non pas à charge de la société LIXON qui n'a pas fait une mauvaise affaire mais à charge de la Ville de Mons. Alors, je ne sais pas très bien ce qu'il faut dire mais j'estime que quand on fait déjà une mauvaise affaire, on devrait quand même mettre les frais d'actes notariés à charge de la société qui a, à tout le

moins, n'a pas fait une opération financière catastrophique pour ne pas dire plus et c'est un euphémisme. Alors, je ne suis pas l'avocat qui va dire qu'il y a un abus de biens sociaux, un détournement de bien public, non, nous disons simplement, de manière mesurée, cela ne nous semble pas avoir été une affaire financière juteuse pour la Ville de Mons. Alors, nous demandons à tout le moins que ces frais d'acte qui ne sont pas quand même de 2-3.000 euros, soient à charge du promoteur et pas de la Ville. Le promoteur a acheté à 86 euros le m2, cela vaut peut-être trois fois le prix maintenant, j'estime qu'on peut mettre les frais d'actes notariés à charge du promoteur, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, on va écouter M. l'Echevin.

M. Achile SAKAS, Echevin : Ce sont les acquéreurs qui paient les actes, ce n'est pas la Ville.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ici, on mettait les frais d'actes notariés à charge de la Ville de Mons, alors excusez-moi mais je l'ai lu dans le dossier donc cela m'a choqué.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le dossier est reporté. Vous avez raison, c'est écrit ici, article 2 : les frais découlant de l'acte de base seront pris en charge par la Ville, c'est écrit ici. Donc, entre ce que l'on croit et qui est juste que cela doit être les acquéreurs et ce qui est écrit, il y a une différence et ce que vous dites, c'est écrit, donc on reporte pour mettre en adéquation ce qui est dit et ce qui s'écrit.

## REMIS

31° Objet : Cimetière de Mons (centre)  
Résiliation d'actes de concessions pour non renouvellement, des sépultures  
affichées le 22/09/2008. 2e

ADOPTE à l'unanimité - 51 à 74<sup>ème</sup> annexes

32° Objet : Approbation du compromis de vente en état futur d'achèvement  
d'une crèche passive de 36 places à l'Allée des Oiseaux. Jeunesse

M. Willy MERCIER, Conseiller : Oui, j'ai quand même 8 petits enfants et ils ont fréquenté ce genre d'appartements et donc je me sens un peu concerné, j'applaudis au fait qu'on installe une crèche dans un domaine où il y aura quand même pas mal de maisons, pas mal de jeunes ménages, cela c'est parfait et en Commission je me suis permis de poser un certain nombre de questions et j'ai eu de réels apaisements parce qu'on me dit qu'au niveau de la Ville de Mons l'hébergement dans ses crèches, on est à un bon niveau. Seulement, notre réflexion, j'en ai

discuté avec les gens de mon groupe et notre discussion nous amène à une certaine réflexion. En fait, cette crèche, comme toute l'infrastructure, va nous être remise clef sur porte. Ce que nous voudrions, c'est qu'il y ait un droit de regard de la partie technique de la Ville de Mons pour voir si cette crèche est véritablement bien installée et pourra répondre d'une manière optimale à toutes les demandes des personnes. Voilà, c'est en quelque sorte notre demande, qu'on puisse voir si c'est réellement bien aménagé pour répondre aux besoins de ce nouveau quartier.

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : Oui, M. le Conseiller. Nous avons eu des réunions de concertation avec les services techniques de la Ville et les services techniques vont, au fur et à mesure, surveiller la réalisation du projet.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Je vous en remercie parce que c'est un petit peu ce que nous faisons au niveau des plates formes pour personnes handicapées, quand quelque chose est initié, on ne se contente pas de recevoir les histoires de base mais aussi les travaux. Je vous remercie que cela va se faire aussi chez vous. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'ONE est également partie prenante et on prend acte avec plaisir des félicitations que vous avez adressées au Collège.

ADOPTE à l'unanimité - 75<sup>ème</sup> annexe

Entrée de Mme COLINIA = 39 présents

33° Objet : Approbation pour la création d'un rond-point et la création de la voirie équipée d'accès au futur pont autoroutier sur un bien sis Z.A.E. de la Vieille Haine à Mons, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Approbation du projet. Aménagement Territ. et Permis AB 23853/AB

34° Objet : Approbation pour la création d'un rond-point et la création de la voirie équipée d'accès au futur pont autoroutier sur un bien sis Z.A.E. de la Vieille Haine à Mons, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Approbation du tracé. Aménagement Territ. et Permis AB 23853/AB

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Les 33 et 34, donc ce sont des dossiers qui ont été remis à ma demande lors du Conseil communal du mois de septembre. On se trouve dans une situation où les riverains prétendent qu'il n'y a pas eu d'affichage et qu'ils n'ont reçu aucun courrier dans leur boîte aux lettres. D'ailleurs ils écrivent, ils m'ont écrit : nous sommes étonnés de n'avoir pas été mis au courant de ce projet, de n'avoir reçu aucun avis d'enquête publique et de n'avoir vu aucun panneau d'affichage. Il nous a été dès lors impossible de

réagir à ce projet. Alors, bien sûr le Collège s'est inquiété de la chose et a demandé au service ce qu'il en était et le service prétend que tout a été fait dans les règles. Alors, on est devant un dilemme évidemment puisque les uns disent blanc et les autres disent noir. Donc, je crois et on en a parlé d'ailleurs en Commission, il faut prendre des dispositions pour que cela n'arrive plus, par exemple prendre des photos, c'est ce qui a été suggéré mais on peut aussi peut-être faire constater l'apposition d'affiches par un ou deux témoins, par un ou deux riverains plutôt qui pourraient servir de témoins, il suffit de leur dire voilà vous signez là comme quoi l'affiche est bien mise et cela pourrait servir aussi. Cela c'est pour l'avenir mais dans ce cas-ci, je demande quand même au Collège et singulièrement à l'Echevin compétent, est-ce que vous ne pourriez pas quand même rencontrer les quelques habitants de ce quartier pour que vous puissiez entendre leurs craintes et leurs desiderata même si bien sûr l'enquête publique officielle est terminée, mais au moins faire une petite rencontre. Et j'enregistre avec satisfaction ce qui a été dit en Commission, c'est que la route ne passerait pas à 10 m de leurs maisons comme il l'avait été dit précédemment mais entre 30 et 40 m ce qui est quand même déjà mieux. Bon, donc là on est satisfaits mais si vous pouviez entendre les quelques personnes concernées pour que vous sachiez ce qu'elles ont à dire.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, ceci donc pour rencontrer les riverains et je peux même faire que mon collègue Nicolas MARTIN, s'il souhaite participer à la réunion, et pour ce qui est des enquêtes publiques, M. Nicolas MARTIN a déjà pris des dispositions pour que systématiquement lorsqu'il y a une enquête publique, photos numériques soient prises et archivées comme cela on pourra donner la preuve de l'affichage. Cela se fait déjà assez régulièrement, me dit M. MARTIN, mais pas systématiquement. Donc, il a demandé maintenant que ce soit systématique.

ADOPTE à l'unanimité - 76 et 77<sup>ème</sup> annexes

35<sup>e</sup> Objet : Modification de la voirie, création d'un trottoir sis rue du Rapois à 7021 Havré, dans le cadre d'une demande de permis – Approbation du projet. Aménagement Territ. et Permis AB 22740/AB

M. Willy MERCIER, Conseiller : Voilà, c'est encore des félicitations, c'est mon jour aujourd'hui. En fait, dans beaucoup de nouveaux aménagements, on met des dalles podotactiles, ce que peut-être, vous le savez certainement, ici au niveau de la Ville de Mons, on a une plate-forme des aînés mais on a aussi une plate-forme des personnes handicapées et chaque fois que de nouveaux travaux vont s'installer, nous sommes consultés. On a même eu

encore une consultation ce lundi et je vois que cela porte réellement ses fruits et c'est cela que parfois je me permets néanmoins de vous remercier, en l'occurrence aujourd'hui, mais parfois je vous demande quelques petites précisions et je glisserai peut-être ici à vos oreilles que le feu rouge de la gare, son volume n'a toujours pas été augmenté et pour nous c'est une difficulté. Merci pour les dalles podotactiles.

M ; Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous retransmettrons la demande maintes fois répétées d'élever le niveau sonore notamment du feu rouge de la gare.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Merci beaucoup.

ADOPTE à l'unanimité - 78<sup>ème</sup> annexe

36<sup>e</sup> Objet : Modification de la voirie, création d'un trottoir sis rue du Rapois à 7021 Havré, dans le cadre d'une demande de permis – Approbation du tracé. Aménagement Territ. et Permis AB 22740/AB

ADOPTE à l'unanimité - 79<sup>ème</sup> annexe

37<sup>e</sup> Objet : Modification de la voirie communale consistant en la création d'un trottoir à Mons (Havré), rue Jean-Baptiste Demol, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme – Approbation du projet. Aménagement Territ. et Permis AB 23279/BA

ADOPTE à l'unanimité - 80<sup>ème</sup> annexe

38<sup>e</sup> Objet : Modification de la voirie communale consistant en la création d'un trottoir à Mons (Havré), rue J.-B. Demol, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Aménagement Territ. et Permis AB 23279/BA

ADOPTE à l'unanimité - 81<sup>ème</sup> annexe

39<sup>e</sup> Objet : Bâtiments scolaires – Mise en conformité des cuisines (3 écoles)  
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2009/722.139.00.MPC

ADOPTE à l'unanimité - 82<sup>ème</sup> annexe

40<sup>e</sup> Objet : Musées – Placement de systèmes de détection gaz  
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2009/771.230.00.VT

ADOPTE à l'unanimité - 83<sup>ème</sup> annexe

41<sup>°</sup> Objet : École communale Barigand Limage à Ghlin – Renouvellement des installations de chauffage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1<sup>e</sup> E/2009.722.150.00.BD

ADOPTE à l'unanimité - 84<sup>ème</sup> annexe

42<sup>°</sup> Objet : Ateliers communaux – Installation de caméras de surveillance. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2009.138.037.00.BD

ADOPTE à l'unanimité - 85<sup>ème</sup> annexe

43<sup>°</sup> Objet : Hall Omnisports de Cuesmes – Remplacement de la détection gaz. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2009.764.196.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 86<sup>ème</sup> annexe

44<sup>°</sup> Objet : Accueil extrascolaire – Acquisition de mobilier. (3 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché 3e/3e E/2009.844.268.00.AD

ADOPTE à l'unanimité - 87<sup>ème</sup> annexe

45<sup>°</sup> Objet : Aménagement d'un parc à la rue des Sars. Approbation de l'avenant n° 4. 3e/2<sup>e</sup> E/1998.766.115.ML/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 88<sup>ème</sup> annexe

46<sup>°</sup> Objet : Acquisition d'urinoirs et de toilettes mobiles pour le département proximité. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3<sup>e</sup> E/2009.875.279.00.RM

ADOPTE à l'unanimité - 89<sup>ème</sup> annexe

47° Objet : Hôtel de Ville – Salon Gothique – restauration des stucs décoratifs.  
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de  
passation du marché. 3e/1e E/2009.104.010.MCP

ADOPTE à l'unanimité - 90<sup>ème</sup> annexe

48° Objet : Bâtiments scolaires (École F. Marcq à St-Symphorien) –  
Aménagements et construction de préaux. Approbation des conditions du marché  
et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2009.722.137.00.MCP

ADOPTE à l'unanimité - 91<sup>ème</sup> annexe

49° Objet : Piscine de Cuesmes – Mise en conformité de la chaufferie. Approbation  
des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.  
3e/1eE/2009.764.199.00.MCP

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Puisqu'il est question ici de piscine, je souhaiterais savoir ce qui se passe au niveau de la piscine de Flénu, tant d'ailleurs pour la piscine que pour la salle omnisports où il y aurait un problème de chauffage, semble-t-il ? Est-ce que vous pourriez m'apporter une réponse, s'il vous plaît ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc en ce qui concerne la piscine de Flénu, nous avons reçu à ce jour une estimation totale, donc nous connaissons le montant pour rénover complètement le bâtiment, c'est un montant colossal. Donc, nous discutons aujourd'hui avec le Service des Sports pour savoir exactement quelle orientation donner à ce bâtiment avec quel budget. En ce qui concerne le chauffage, donc on vient d'attribuer le marché pour le renouvellement des chaudières. Il y a une chaudière qui sera installée très rapidement, en attendant, en accord, nous voulions déplacer les clubs dans une autre salle, les clubs, essentiellement le basket a refusé, a souhaité rester dans cette salle donc nous allons équiper cette salle de canons à chaleur, s'il y a une gelée trop forte pour qu'on puisse quand même chauffer cette salle mais ce ne sera qu'une période transitoire assez courte.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Vous parlez d'estimation totale de rénovation assez énorme, est-ce que vous pourriez me donner un ordre de grandeur ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Mais l'ordre de grandeur il est de plusieurs millions d'euros. Je n'ai pas le montant exact, je peux vous le communiquer, je crois que c'est entre 3 et 4 millions d'euros pour rénover, en fonction des normes actuelles. Mais il faut savoir que la

structure de ce bassin était dans un état apocalyptique, si le Collège a pris la décision de fermer instantanément ce bassin, c'est parce qu'il y a eu un reportage photos assez édifiant.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : je vous remercie.

ADOPTE à l'unanimité - 92<sup>ème</sup> annexe

50<sup>e</sup> Objet : École Robert André, Place Doods à Flénu – Remplacement système intrusion. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2009.722.162.00.MCP

ADOPTE à l'unanimité - 93<sup>ème</sup> annexe

51<sup>e</sup> Objet : Bâtiments scolaires – Renouvellement des menuiseries extérieures. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1<sup>e</sup> E/2009.722.143.00.VT

ADOPTE à l'unanimité - 94<sup>ème</sup> annexe

52<sup>e</sup> Objet : Serres de Ghlin – Renouvellement des chaudières pour le Service des Plantations. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1<sup>e</sup> E/2009.766.212.00.MCP

ADOPTE à l'unanimité - 95<sup>ème</sup> annexe

53<sup>e</sup> Objet : Parc du Château Comtal – remplacement des grilles. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2009.773.245.00.VT

ADOPTE à l'unanimité - 96<sup>ème</sup> annexe

54<sup>e</sup> Objet : Ancienne gare SNCB de Jemappes - Aménagement des abords extérieurs. Approbation de l'avenant n° 1. 3e/2<sup>e</sup> E/2005.421.074.00.GMS

ADOPTE à l'unanimité - 97<sup>ème</sup> annexe

55<sup>e</sup> Objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers (2009). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2e E/2009.421.076.00.GMS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous ne mettons pas en cause les conditions de passation du marché, simplement nous voulons attirer l'attention du Conseil communal sur l'ordre de priorité des travaux. Déjà lors du dernier Conseil communal, un de nos collègues s'était interrogé sur la manière dont le Collège organisait les priorités dans les travaux à St-Symphorien. Bon, on a dit que c'était la voie qui menait au centre de foot, je ne sais pas je n'ai pas été vérifier mais bon, maintenant ici je vois que pour le Centre-Ville, c'est la rue des Passages. Bon, déjà il y a deux ans j'étais intervenu on avait refait la voirie à la rue de la Houssière et à l'Avenue Baudouin de Constantinople en face du CHR St-Joseph. Donc, deux voiries qui ne paraissaient pas dans un état catastrophique. Et donc je m'étais interrogé sur le caractère prioritaire de la rénovation bien que je ne conteste pas cette rénovation mais au niveau de la priorité lors des travaux, je me pose vraiment question, quelle est la manière de travail dans les choix de priorité du Collège ? Parce que j'ai été voir hier soir la rue des Passages, elle est effectivement à l'entrée du Théâtre du Manège et donc je comprends qu'il y ait une priorité esthétique mais au niveau technique, je n'ai pas vu beaucoup de trous, en tout cas elle est moyenne. Par contre la rue du Gouvernement, j'écris tous les mois, c'est un véritable Beyrouth, cela me semble beaucoup plus prioritaire que d'autres voiries et donc je me pose la question comment le Collège détermine-t-il l'ordre de priorité dans les rénovations ? Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin va répondre, c'est sur proposition de notre Administration, sensée plus que nous encore d'être attentive et de connaître les réalités des rues, parce qu'il y a les rues et puis il y a le sous-sol aussi mais je n'en connais pas tout le détail, M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Il y a deux types d'arguments que nous mettons sur le papier et que nous présentons au Collège :

1) il y a l'état de la route en fonction des rapports des services techniques comme vient de le dire M. le Bourgmestre et

2) c'est en fonction des plaintes que nous recevons.

Vous devez savoir qu'on peut regarder les routes, elles semblent en bon état mais il peut y avoir parfois des vibrations qui causent des fissures dans les maisons. Donc, en fonction des plaintes, en fonction de la légitimité de ces plaintes, en fonction des budgets que nous disposons, nous essayons de satisfaire un maximum de demandes.

ADOPTE à l'unanimité - 98<sup>ème</sup> annexe

56° Objet : Fourniture de caveaux – urnes.

Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.  
3e/3e E/2009.878.298.00.MM

ADOPTE à l'unanimité - 99<sup>ème</sup> annexe

57° Objet : Cimetières – Travaux de réfection des caveaux d'attente.

Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.  
3e/2° E/2009.878.292.00/SB

ADOPTE à l'unanimité - 100<sup>ème</sup> annexe

58° Objet : Rétablissement des trottoirs et accotements à Mons.

Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.  
3e/2e E/2009.421.078BIS.SD

ADOPTE à l'unanimité - 101<sup>ème</sup> annexe

59° Objet : Cimetières de Mons et Hyon – Désaffectation de caveaux.

Approbation des modifications apportées au cahier spécial des charges. 3e/2°  
E/2009.878.297.00.SD

ADOPTE à l'unanimité - 102<sup>ème</sup> annexe

60° Objet : Bâtiments scolaires – Renouvellement des installations d'éclairage.

Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2009.722.142.00.LF

ADOPTE à l'unanimité - 103<sup>ème</sup> annexe

61° Objet : Archives communales – Placement de rayonnages mobiles.

Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.  
3e/1° E/2009.133.015.00.LF

ADOPTE à l'unanimité - 104<sup>ème</sup> annexe

62° Objet : Acquisition de matériel didactique pour l'accueil extrascolaire.

Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.  
3e/3° E/2009.844.267.00/BS

ADOPTE à l'unanimité - 105<sup>ème</sup> annexe

63<sup>e</sup> Objet : Acquisition de 6 camionnettes (3 lots).

Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.  
3e/3<sup>e</sup> E/2009.136.056.BS

ADOPTE à l'unanimité - 106<sup>ème</sup> annexe

64<sup>e</sup> Objet : Acquisition d'un camion avec hayon pour le Service Gestion des Biens Bâtiments.

Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.  
3e/3<sup>e</sup> E/2009.136.065.BS

ADOPTE à l'unanimité - 107<sup>ème</sup> annexe

65<sup>e</sup> Objet : Renouvellement et extension de l'égouttage existant du Quartier du Béguinage situé à Mons – Travaux subsidiés s'inscrivant dans le cadre d'une opération de revitalisation urbaine. Approbation du décompte final. 3e/2<sup>e</sup> E/2005.SUB.877.154.00.MF

ADOPTE à l'unanimité - 108<sup>ème</sup> annexe

66<sup>e</sup> Objet : Remplacement d'un filet d'eau à la rue Jauniaux située à Maisières.

Approbation de l'avenant n° 1.(imputation sur le budget ordinaire) 3e/2<sup>e</sup> BO/2009.421.01.

ADOPTE à l'unanimité - 109<sup>ème</sup> annexe

67<sup>e</sup> Objet : Travaux de pavage à la rue du Parc située à Mons.

Approbation de l'avenant n° 1.(imputation sur le budget ordinaire) 3e/2<sup>e</sup> BO/2009/421.01.

ADOPTE à l'unanimité - 110<sup>ème</sup> annexe

68<sup>e</sup> Objet : École Robert André, Place Dooms à Flénu – Remplacement détection incendie.

Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1<sup>e</sup> E/2009.722.161.00.VT

ADOPTE à l'unanimité - 111<sup>ème</sup> annexe

69° Objet : Acquisition de mobiliers spécifiques pour le service entretien des bâtiments (3 lots).

Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3e E/2009.138.045.00/CD

ADOPTE à l'unanimité - 112<sup>ème</sup> annexe

70° Objet : Acquisition de bornes et potelets (3 lots).

Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3e E/2009.423.092.00.CD

ADOPTE à l'unanimité - 113<sup>ème</sup> annexe

71° Objet : Fourniture et pose de protections solaires.

Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3e E/2009.722.138.00.CD

ADOPTE à l'unanimité - 114<sup>ème</sup> annexe

72° Objet : Acquisition de matériels et mobiliers pour la piscine de Cuesmes (3 lots).

Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3e E/2009.764.207.00.SS

ADOPTE à l'unanimité - 115<sup>ème</sup> annexe

73° Objet : Acquisition de mobilier pour les enseignants des écoles communales.

Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3e E/2009/722.166.00.SS

ADOPTE à l'unanimité - 116<sup>ème</sup> annexe

74° Objet : Acquisition d'un camion grappin 12 T. Recours au SPW.

Approbation de l'investissement. 3e/3e E/2009.136.060.00.SS

ADOPTE à l'unanimité - 117<sup>ème</sup> annexe

75° Objet : Église St Martin à Havré – Travaux de stabilisation.  
Approbation du décompte final. 3e/1° E/1999.790.196.BA

ADOPTE à l'unanimité - 118<sup>ème</sup> annexe

76° Objet : École du Centre à Obourg – Renouvellement des menuiseries extérieures et isolation de l'enveloppe extérieure.  
Approbation des clauses techniques et du bordereau estimatif revus. 3e/1° E/2009.SUB.722.100.VT

ADOPTE à l'unanimité - 119<sup>ème</sup> annexe

77° Objet : Nettoyage des vitres et châssis des bâtiments communaux.  
Approbation de l'avenant n° 1 (imputation sur le budget ordinaire)  
3e/1° 0/2009/Nettoyage vitres et châssis.RM

ADOPTE à l'unanimité - 120<sup>ème</sup> annexe

78° Objet : Acquisition de matériel informatique spécifique (2 lots).  
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3e E/2009.134.016/Informatique.JP

ADOPTE à l'unanimité - 121<sup>ème</sup> annexe

79° Objet : Acquisition d'une chaîne graphique avec CTP (2 lots) .  
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3e E/2009/134.016/CTP/JP

ADOPTE à l'unanimité - 122<sup>ème</sup> annexe

80° Objet : Acquisition d'une camionnette avec benne basculante. Recours au SPW  
Approbation de l'investissement. 3e/3° E/2009.136.061/SS

ADOPTE à l'unanimité - 123<sup>ème</sup> annexe

81° Objet : Acquisition d'une camionnette pick-up surbaissée simple cabine.

Recours au SPW

Approbation de l'investissement. 3e/1e E/2009.136.058/SS

ADOPTE à l'unanimité - 124<sup>ème</sup> annexe

82<sup>e</sup> Objet : Éclairage aux abords des écoles.

Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2009.136.101.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 125<sup>ème</sup> annexe

83<sup>e</sup> Objet : Éclairage de sécurité à la rue Valenciennoise

Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1<sup>e</sup> E/2009.426.104.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 126<sup>ème</sup> annexe

103<sup>e</sup> Objet : Par urgence. Objectifs de convergence – Portefeuille 3 : Le Quartier des Arts et du Centre des Arts religieux - Rénovation sélective des façades – Mission d'Auteur de projet – Modification du mode de passation du marché – Approbation. 3e/5e E/2009/CONV/569.060/MG

ADOPTE à l'unanimité - 127<sup>ème</sup> annexe

Entrée de M. LAFOSSE = 40 présents

M. LAFOSSE entre en séance mais il refuse de signer le registre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous arrivons donc aux questions et interpellations. Je commencerais bien par l'unité de biométhanisation, Mme MOUCHERON, une interpellation.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Le 14 juillet dernier, je vous interpellais à propos de l'implantation de l'unité de biométhanisation sur le site d'Omya à Harmignies. A ce moment-là, on m'a répondu que c'était encore fort tôt de discuter de cela. Aujourd'hui, M. l'Echevin a rencontré plusieurs fois le comité de riverains qui s'était opposé au projet et il a invité le comité à visiter d'autres infrastructures du même type et j'apprends que la Ville a finalement décidé de ne pas soutenir le projet. Cependant, la Ville n'est pas la seule à devoir rendre un avis sur le projet, il y a 13 autres institutions qui doivent faire de même. Je vais profiter ici de l'occasion pour rappeler les raisons d'inquiétudes des riverains. Donc, à savoir : la composition exacte du biomix, c'est une matière entrant dans le processus

de biométhanisation ; d'où vont venir les tonnes de produits issus de l'agriculture que nos agriculteurs ne veulent pas produire et vendre à Omya ? Et quel charroi ceci va engendrer ? Quelle va être l'étendue de la pollution olfactive en sachant qu'il n'y a pas de limitation légale à celle-ci ? Et enfin, quelle est la garantie que nous pourrions avoir sur la qualité des matières entrantes quand on sait que l'échantillonnage des matières qui vont entrer, ce n'est que par échantillonnage, ce n'est pas systématique, on ne vérifie pas toutes les matières qui entrent. Donc, cela c'est pour rappeler un peu les inquiétudes et donc ce qui a probablement aussi amené la Ville à ne pas soutenir le projet. Mais, par ailleurs, si la décision finale de la Région avec les autres avis qu'elle va recevoir, devait tout de même aboutir à un oui, est-ce que la Ville ne pourrait pas envisager de supporter, de partager les coûts qui vont être engendrés par le recours que les riverains déposeraient ? Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Oui, Mme la Chef de groupe, vous évoquez ici un dossier important sur lequel vous étiez effectivement intervenue le 14 juillet dernier dans ce Conseil. Je vous indiquais à l'époque que le Collège examinerait le dossier avec tout le sérieux requis quitte à aller sur le terrain pour visiter d'autres projets similaires et à rencontrer les différents acteurs, que ce soient les porteurs de projets, le consortium de l'énergie ou encore les riverains ou la société bénéficiaire du projet, donc la société OMYA, ce que nous avons fait. Nous avons même été au-delà puisque avant de prendre position, le Collège a convoqué une ultime réunion d'informations et d'échanges avec les différents acteurs, donc riverains, porteurs de projets et société bénéficiaire pour laisser à chacun la possibilité d'exprimer sa position. Suite à cela, le Collège s'est forgé une opinion, à finalement remis un avis défavorable sur base d'une analyse longuement argumentée et que je tiens bien entendu à votre entière disposition. Cet avis a donc fait l'objet d'un travail important en amont et nous voulons croire bien entendu que la Région Wallonne y sera attentive et suivra la position dûment argumentée du Collège. Il nous semblerait dès lors aujourd'hui un peu prématuré et inélégant au stade où nous en sommes, c'est-à-dire à un stade où la Région Wallonne n'a pas encore pris sa position, de nous positionner sur une éventuelle prise de position en matière de recours. Vous comprendrez dès lors que le Collège se réserve la possibilité d'analyser la réponse qui sera fournie par la Région Wallonne le moment venu et dès lors de statuer sur les meilleures suites qu'il conviendra d'y apporter. Sachez néanmoins que le recours envisageable peut se faire dans un premier lieu auprès du Ministre de l'Aménagement du Territoire, moyennant toute une série de règles à suivre bien entendu, dans un délai donné de 20 jours et selon un coût de 25 euros, ce qui n'est donc insurmontable à priori pour personne.

Mais encore une fois, je pense qu'on n'interroge pas le Collège sur ses intentions et celui-ci se réserve toute possibilité de statuer en connaissance de cause le moment venu. Merci.

Sortie de Mme KAPOMPOLE = 39 présents

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, l'incident est clos. Alors, Mme COUSTURIER sur le déménagement éventuel du commissariat de proximité de Cuesmes, c'est une question.

Mme Nicole COUSTURIER, Conseillère : M. le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les membres du Collège et du Conseil, chers collègues. Des rumeurs circulent dans Cuesmes, laissant à penser que le commissariat de police de proximité déménagerait pour des raisons d'insalubrité, soit vers le Service d'Incendie, voire vers Jemappes. Vous n'êtes pas sans ignorer l'importance de la population et les aspects sécuritaires y afférents. La population tout azimut et de toute condition, à tout le moins, n'apprécierait pas le déplacement de la permanence du commissariat de proximité et l'agent de quartier qui se justifient sur le territoire de Cuesmes. M. le Bourgmestre, pouvez-vous nous éclairer sur le sujet et rassurer les citoyens pour apaiser leur légitime inquiétude. La Police ne doit pas suivre la Poste. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Mme la Conseillère. Alors, les faits et puis bien sûr les considérations des uns et des autres. Donc, les faits, il est vrai que le bâtiment est vétuste et qu'il y a de grandes difficultés, il faut remplacer les couvertures et les zingueries, il faut traiter les charpentes, reconfigurer le premier étage, revoir les installations de chauffage et d'électricité, démolir les garages. Pour le moment, l'estimation des coûts est de l'ordre de 350.000 euros. Donc, dans tous les cas, il y aura déménagement puisqu'il faut réparer ces bâtiments. Vers où, quand et comment, on ne le sait pas encore parce qu'il y a une réflexion globale au niveau de la Police, on en a discuté d'ailleurs au Conseil de Police il y a à peine une grosse heure et à la lumière de ce que l'on pourrait connaître comme transfert à la fois du bureau central de la Police et de ce qui se fait ailleurs, on arrivera donc on reviendra et on verra quelle est la solution la plus appropriée. Par ailleurs, il y a toute une réflexion sur un retour de visibilité et une présence plus grande des agents de quartier. Ils sont là, souvent d'ailleurs dans ces commissariats décentralisés mais on sent dans l'opinion la demande des citoyens est de les voir plus souvent dans les rues et aux abords des maisons et cela aussi c'est une réflexion que la Police prend en compte et donc dans les prochaines semaines ou les tous prochains mois, on pourra alors avec précision indiquer ce qui se produira. Dans l'état actuel des choses, la seule certitude, c'est qu'il faudra réparer le bâtiment et que déménager il faudra le faire, comment nous le ferons, là ce sera dans les prochains mois au plus tard.

Mme Nicole COUSTURIER, Conseillère : Merci beaucoup, je transmettrai votre message aux personnes qui m'ont interpellée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, il nous reste, je pense, ce qui est appelé une interpellation au sujet du centre pénitentiaire montois, Mme MERCIER. M. le Conseiller...

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : M. le Bourgmestre, je voudrais bien intervenir et je vous en remercie, par motion d'ordre. Effectivement, j'ai lu l'intervention de Mme MERCIER et il est intitulé « interpellation », dans un Conseil communal, une interpellation cela concerne évidemment le Collège. Je ne pense pas que l'interpellation de Mme MERCIER concerne le Collège puisque c'est une interpellation qui en fait parle des propos qui auraient été tenus par des Députés fédéraux MR. Donc, je ne vois pas ce que cela vient faire au sein du Conseil communal et en plus je ne vois pas le bon sens du mot « interpellation » puisque cela ne concerne absolument pas le Collège. Alors, bientôt, Mme MERCIER si elle a un conflit de voisinage va venir nous entretenir de son conflit de voisinage, je ne vois pas en quoi cela concerne le Conseil communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, il y a deux approches et je vous confesse ma perplexité. Bien entendu, les prisons relèvent essentiellement du Gouvernement fédéral mais l'autorité communale et singulièrement le Bourgmestre n'est pas étranger ou n'y est pas étranger. Et donc, à ce titre, on pourrait avoir des demandes d'explications et aussi par le fait que la prison se situe sur le territoire de la Ville. En revanche, bien entendu, prendre ou répondre à des propos qu'aurait tenu un parlementaire ou une parlementaire, il va sans dire que ce n'est pas au Collège à apporter une telle appréciation. Par ailleurs et j'en conclus, si on avait indiqué que c'était irrecevable, c'est comme la chanson, j'entends déjà les commentaires traitant de Collège fermé à certains aspects de la vie municipale, ce qui bien entendu est contraire à ce Collège dont vous connaissez toute l'ouverture à la fois de transparence et d'ouverture d'esprit. Donc, ayant mis ces balises, Mme MERCIER vous avez la parole mais n'ignorez pas ce qu'a dit le Chef de groupe MR.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, merci M. le Bourgmestre. De toute façon, le Chef de groupe MR m'avait déjà fait ses réflexions que je connaissais d'avance donc, par rapport à aujourd'hui. Alors, je vous demanderai la permission, avant de commencer ma lecture, de parler de deux points. J'ai eu un entretien avec M. le Secrétaire communal qui m'a conseillé avant de faire mon intervention de parler de ces deux points-là. Vous vous souvenez que lors du dernier Conseil, au mois de septembre, j'avais parlé des petits déjeuners Oxfam et maintenant je connais la date parce que certains m'avaient demandé la date exacte, c'est le 22 novembre pour Mons et cela se passera à l'Ecole Normale, entrée par le Boulevard ou par

l'arrière. Deuxième remarque que je voulais vous faire, elle concerne la campagne du ruban blanc mais cela on pourra de nouveau intervenir au prochain Conseil, parce que je fais partie de la Commission des violences intrafamiliales. On nous a dit à ce moment-là que la réflexion avait été menée par les Femmes Prévoyantes. Le ruban blanc c'est surtout pour lutter contre les violences faites aux femmes. La journée consacrée à cette réflexion là ce sera le 25 novembre et à 10h il y aura une conférence de presse. Mais enfin, je vous en apprendrai plus s'il m'est possible, avec Mme COUSTURIER qui fait partie des Femmes Prévoyantes et qui doit bien connaître aussi ce point-là. Voilà, maintenant je passe à ce que j'avais préparé et que voici.

M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, en attendant que les Députés MR - Jacqueline Galant, Françoise Colinia et Olivier Destrebecq - interpellent le Ministre de la Justice Stefaan De Clerck à propos du centre pénitentiaire montois, j'ai quelques mises au point à faire - voir l'article du 8 octobre dans « La Province. Bien sûr, comparée à la prison de Namur dont un récent reportage de « La Libre » nous a dit qu'elle faisait honte à la Belgique, la prison de Mons paraît beaucoup plus « habitable » sans être pourtant « confortable » comme le prétend Jacqueline Galant, Bourgmestre de Jurbise. Elle parle même d'un « hôtel deux étoiles ». N'exagérons rien, même si les couloirs sont nettoyés tous les jours par les détenus eux-mêmes, comment parler d'un hôtel deux étoiles quand on est privé de liberté surtout si on est prévenu, on n'est pas nécessairement condamné et quand la réalité de la surpopulation ne fait aucun doute. Les Députés libéraux soulignent le manque de travail et d'activités. C'est vrai pour un certain nombre de détenus mais il faut savoir qu'une formation est proposée par ADEPI, organisation officielle et que des cours d'alphabétisation sont programmés pour ceux qui le souhaitent. Je suis personnellement bénévole depuis 11 ans dans une équipe qui répond le mieux possible aux attentes des futurs « élèves » même si le manque de place se fait cruellement sentir. Là où je rejoins les Députés c'est à propos du mélange des prévenus et des condamnés - mais c'est le cas de toutes les prisons de Belgique. Quant à l'internement des toxicos, je n'ai pas dit des dealers, et des détenus touchés par un problème mental, ils devraient être, en effet, acheminés vers des instituts spécialisés. Vous me direz et je n'ai pas omis ceci, c'était déjà dans le texte que M. le Conseiller avait lu la semaine dernière, vous me direz que tout ceci dépasse notre compétence de Conseillers communaux, vous voyez M. le Conseiller, j'y avais bien pensé à votre remarque, mais puisque chacun sait qu'un centre pénitentiaire existe à Mons, comment ne pas saisir l'opportunité de confronter les opinions, c'est une affaire de citoyens. Merci de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, Madame, je vais quand même apporter puisque c'est le Collège que vous avez interpellé... Ah, Mme COLINIA vous avez un avis sur la prison ?

Mme Françoise COLINIA, Conseillère : Non seulement j'ai un avis mais pas que sur la prison, M. le Bourgmestre, mais juste sur le sujet. Mme MERCIER, je voulais vous dire deux petites choses, deux petites précisions : c'est que je voulais m'excuser auprès des journalistes mais j'étais à la visite avec Mme Galant puisqu'on avait décidé de visiter la prison suite au problème de la tentative d'évasion, on voulait essayer de comprendre un peu les choses et Jacqueline que l'on connaît avec une personnalité excessive et qui a cette grande qualité, à un certain moment, effectivement, a eu une phrase malheureuse qui a été reprise par le journaliste qui a fait l'article et si vous regardez bien qui n'est apparue qu'en première page. Alors, je vous remercie de faire la différence que nous avons déjà relevée entre les prévenus et les détenus mais la surpopulation à Mons, elle n'est quand même pas énorme, le Directeur, M. Piers, nous l'a bien expliqué et au niveau du manque de travail et d'activités, je pense qu'il y a une précision à apporter. M. Piers nous a expliqué que les trois choses les plus essentielles étaient la qualité de la nourriture, l'hygiène et le travail et c'était justement dans ce but-là que nous sommes allés voir parce que étant Députée au Ministère des Affaires Sociales et m'occupant de la problématique du travail, je voulais justement savoir quelles étaient les limites de ce qui était possible de présenter aux détenus puisque je pense que les détenus ont envie de travailler mais on ne peut pas leur donner toutes sortes de travail. Et donc, c'était dans un but de savoir ce qu'ils attendaient parce que pour moi personnellement et pour Mme Galant et M. Destrebecq, l'univers carcéral est quand même assez inconnu et donc c'était dans un but positif que nous sommes allés. Mais nous veillerons à brider notre excès.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, pour ce qui concerne le Collège, bien entendu nous ne prenons pas position sur les propos des uns et des autres surtout tenus dans d'autres enceintes et dans d'autres circonstances et peut-être y a-t-il des personnes, voire des parlementaires qui ont une connaissance de la littérature et de la poésie qui est une connaissance avancée et qui peut-être, à paraphraser ces phrases, qui disent : « j'ai naguère habité le meilleur des châteaux dans le plus fin pays d'eau vive et de coteaux » et cela continue comme cela et cela c'est Verlaine. Donc, il ne faut pas exclure qu'une inspiration ait influencé quelques propos. Alors, on me dit qu'à la prison de Mons il y aurait quelque 360 hommes et 42 femmes, dans des ailes séparées ; que la capacité d'accueil est de 350 détenus et que donc l'établissement connaît une surpopulation ; que bon nombre de travaux ont été réalisés et sont en cours de réalisation, on parle notamment de l'annexe psychiatrique complètement refaite. Comme vous le soulignez d'ailleurs, Madame, des cours sont dispensés

au sein de l'établissement, cours d'alphabétisation, informatique, cuisine, etc. Il y a aussi des activités théâtrales, des activités d'expressions, il y a aussi parfois du travail, on a demandé notamment à des personnes de faire des pliages de documents. Alors, le travail de réinsertion, qui devrait être un objectif important car les personnes qui se trouvent en prison après un certain terme, sortent, à l'exception de vraiment des cas tout à fait particuliers repris par le Gouvernement. Donc, le travail de réinsertion est bien entendu énorme, les assistants sociaux, les psychologues font un maximum, leur nombre semble insuffisant par rapport à la tâche et bien entendu, nous resterons attentifs à la situation de la prison de Mons et chaque fois que c'est nécessaire, nous interviendrons au niveau fédéral, sachez aussi que nous avons la responsabilité locale de la sécurité de la prison et que nous l'assumons chaque fois qu'il y a la moindre difficulté, d'ailleurs la Police en fait toujours une priorité. Voilà, moyennant ces explications, puis-je considérer que l'incident est clos ? Merci. Nous en arrivons, Mesdames, Messieurs au huis clos, je remercie le public nombreux et attentif.

La séance s'ouvre à huis clos avec 39 présents.

Sont absents : MM. BIEFNOT R., COLLETTE F., Mme KAPOMPOLE J., MM. LECOQC J.M., DUQUENNE P., Mme DEJARDIN Y.

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,  
84° Objet : Intercommunale « Centre Intercommunal de Santé des cantons de Mons » - Démission d'un représentant de la Ville au Conseil d'Administration – Désignation de son (sa) remplaçant(e). Gestion f. Interc/démis./désignat. CISM

ADOPTE - 128<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,  
85° Objet : Intercommunale « I.G.H. » - Démission d'un représentant de la Ville à l'Assemblée Générale - Désignation de son (sa) remplaçant(e). Gestion f. Interc/démis./désignat.IGH

ADOPTE - 129<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,  
86° Objet : Intercommunale « I.P.F.H. » - Démission d'un représentant de la Ville à l'Assemblée Générale - Désignation de son (sa) remplaçant(e). Gestion f. Inter/démis/désignat. IPFH

ADOPTE - 130<sup>ème</sup> annexe

87° Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Démission honorable d'une employée d'administration. GRH .HH/4813

ADOPTE - 131<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5 temps octroyée à une employée d'administration. GRH GB/10126

ADOPTE - 132<sup>ème</sup> annexe

88° Objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier qualifié. GRH ML/12051

ADOPTE - 133<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier qualifié. GRH ML/3709

ADOPTE - 134<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

89° Objet : SERVICES TECHNIQUES. Octroi d'un congé parental par réduction d'1/5 temps, dans le cadre d'une interruption de carrière, à un attaché. GRH GB/11942

ADOPTE - 135<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

90° Objet : CAISSE DES PENSIONS. Fixation de la pension de survie à allouer au veuf d'une ancienne employée d'administration du CPAS. GRH 10340

ADOPTE - 136<sup>ème</sup> annexe

91° Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Prorogation de l'interruption complète de carrière accordée à une auxiliaire professionnelle. GRH GB/11540

ADOPTE - 137<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5 temps à une employée d'administration. GRH GB/3546

ADOPTE - 138<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5 temps octroyée à une employée d'administration. GRH GB/12247

ADOPTE - 139<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5 temps à une employée d'administration. GRH GB/11342

ADOPTE - 140<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Fin de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH GB/12161

ADOPTE - 141<sup>ème</sup> annexe

f) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps à une employée d'administration. GRH GB/11539/1

REMIS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

g) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à une auxiliaire professionnelle. GRH GB/11930

ADOPTE - 142<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

h) Modification de l'interruption complète de carrière accordée à une employée d'administration. GRH GB/11524

ADOPTE - 143<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

92° Objet : SERVICE INCENDIE. Suspension préventive : prononcé. GRH JN/11957

ADOPTE - 144<sup>ème</sup> annexe

93° Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Octroi d'un congé préalable à la pension au Capitaine-Commandant Directeur du Centre 100, Chef du Service Incendie. SI/Cel.GRH 22GEN/10144

ADOPTE - 145<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Mise à la pension d'office pour inaptitude physique définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI/Cel.GRH 11611

ADOPTE - 146<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Octroi d'un congé préalable à la pension à un Caporal pompier professionnel. SI/Cel.GRH 22 Gen 10140

ADOPTE - 147<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Personnel du Centre 100 – Octroi d'un congé parental, à temps plein, sous forme d'interruption de carrière à une opératrice Centre 100. SI/Cel.GRH 11663

ADOPTE - 148<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Démission honorable accordée à un sapeur-pompier professionnel. SI/Cel. GRH 10237

ADOPTE - 149<sup>ème</sup> annexe

94<sup>e</sup> Objet : ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup>  
3314 (2) – 3632 (2) – 3325 – 3260 – 3483 – 3577 – 3376 – 3481 – 3556 – 3502 –  
3543 – 3549 – 3454

ADOPTE - de la 150<sup>ème</sup> à la 164<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Désignation d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3540  
– 3481 – 3316 – 3142 – 3501 – 3410 – 3483 – 3502 – 3406 – 3378 – 3750

ADOPTE - de la 165<sup>ème</sup> à la 175<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Détachement à la Province d'une institutrice maternelle définitive, pour 13 périodes. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 7952

ADOPTE - 176<sup>ème</sup> annexe

95<sup>e</sup> Objet : ACADEMIE DES METIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Démission honorable d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7053

ADOPTE - 177<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Ratification des services prestés par un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6857

ADOPTE - 178<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Démission honorable d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6973

ADOPTE - 179<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Démission honorable d'un professeur de cours techniques. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6373

ADOPTE - 180<sup>ème</sup> annexe

96<sup>e</sup> Objet : ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Réaffectation de professeurs de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7397/3186

ADOPTE - 181 et 182<sup>ème</sup> annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3186a

ADOPTE - 183<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3347

ADOPTE - 184<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Désignation d'un professeur de violoncelle à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3600

ADOPTE - 185<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Désignation d'un professeur d'Art dramatique à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3427

ADOPTE - 186<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

f) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3646

ADOPTE - 187<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

g) Désignation d'un professeur de guitare à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7546

ADOPTE - 188<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

h) Désignation d'un professeur de musique de chambre à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3016

ADOPTE - 189<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

i) Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8531

ADOPTE - 190<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

j) Désignation d'un professeur de flûte traversière à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3024

ADOPTE - 191<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

k) Désignation d'un professeur de piano et d'ensemble instrumental à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8126

ADOPTE - 192<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

l) Désignation d'un professeur de harpe à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3348

ADOPTE - 193<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

m) Désignation d'un professeur de danse classique à titre temporaire. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3046

ADOPTE - 194<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

97<sup>e</sup> Objet : CCATM - Démission d'un membre suppléant. Aménagement Territ. et Permis

ADOPTE - 195<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

98<sup>e</sup> Objet : Société Terrienne de Crédit social du Hainaut – Démission d'un représentant de la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration. Désignation de son(sa) remplaçant(e). Gestion f. Sc.Terr.Crédit soc.

ADOPTE - 196<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

99<sup>e</sup> Objet : Démission et remplacement d'un membre effectif au sein de l'ASBL « Régie des Quartiers Mons-Frameries-Colfontaine ». Cellule Logement RF/CL/AA/MB/oc.9

ADOPTE - 197<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

100<sup>e</sup> Objet : Démission et remplacement d'un administrateur au sein de l'Immobilière Sociale « Toit et Moi ». Régie foncière CL/AA/MB

ADOPTE - 198<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

101<sup>e</sup> Objet : Cimetières communaux. Désignation des membres de la Commission pour la sauvegarde du patrimoine funéraire architectural des cimetières. 2<sup>e</sup> Inhumations

ADOPTE - 199<sup>ème</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,  
102<sup>e</sup> Objet : Crèches. Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à une puéricultrice. GRH GB/3799

ADOPTE - 200<sup>ème</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal du 15 septembre 2009.

Ce dernier est alors adopté.

La séance est ensuite levée.

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Pierre URBAIN

Elio DI RUPO